

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEPS3B75PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) HELHa Gosselies Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Kim LARSILLE (kim.larsille@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

5.1 Entretien d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B75PSA Initiation aux arts et à la culture 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B75PSA Initiation aux arts et à la culture 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	6_PEPS3B75PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Découverte de 5 musées de la région du Centre proposant une large palette de thématiques (art appliqué, art ancien et contemporain, patrimoine industriel, etc.) et de disciplines (textile, archéologie, sculpture, peinture, etc.) ou encore de techniques (tissages, masques, architecture, céramiques, modelage, décoration intérieure, orfèvrerie, etc.). Cet ensemble de visites couvre une large part de l'histoire régionale et internationale, de l'espace géographique et de diversités de supports. L'étudiante est invitée à découvrir, s'interroger et s'ouvrir à la grande diversité culturelle qui l'entoure.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Découvrir une partie de notre patrimoine régional.
- Découvrir une exposition temporaire internationale
- S'ouvrir à la diversité culturelle
- Découvrir les approches concrètes par des animations et / ou des ateliers dans les musées concernés et autres.
- Comprendre et pouvoir exploiter toutes les implications possibles avec les enfants de M1 à la P2.
- Développer l'esprit critique.
- Susciter l'envie de retourner au musée avec sa classe ou pas.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours est construit en fonction des différentes visites au Q1 :

- Musée du Carnaval et du Masque à Binche
- Ecomusée à Bois-du-Luc
- Musée du Château de Seneffe
- Kéramis à La Louvière
- Mill à La Louvière

Démarches d'apprentissage

- Préparation et explications avant la visite
- Visite guidée au musée suivie d'animations et ou d'ateliers sur place
- Synthèse après la visite

Dispositifs d'aide à la réussite

Les visites guidées ainsi que les animations sur place ont été adaptées à un public de Haute Ecole.

Sources et références

Les étudiants ont accès à toutes les références et reproductions des documents visuels abordés au cours sous la forme de documents photocopiés.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Leçons modèles et TFE exploitant l'art à l'école accessibles sur clé USB.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Cote participative suite à la visite et aux animations dans les différents musées.
- Il n'y a pas d'examen prévu durant la session de janvier.
- En cas d'impossibilité de participer aux visites organisées, l'étudiante devra se rendre dans le musée concerné pour y faire une recherche active et rendre un travail de récupération en guise de travail de récupération. Le travail devra être remis avant la fin du Q1 pour que la session soit validée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Évc	100			Trv	100
Période d'évaluation						

Évc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La participation aux différentes visites et aux animations / ateliers sur place est une condition pour l'acquisition de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).